



[Compte rendu de] Michel Bernard, De la création chorégraphique, Pantin, Centre national de la Danse, 2001

Maud Pouradier

► To cite this version:

Maud Pouradier. [Compte rendu de] Michel Bernard, De la création chorégraphique, Pantin, Centre national de la Danse, 2001. 2002, pp.173-174. hal-01786496

HAL Id: hal-01786496

<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01786496>

Submitted on 28 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michel Bernard, *De la Création chorégraphique.*

par Maud Pouradier

De la Création chorégraphique retrace l'itinéraire intellectuel de Michel Bernard, depuis son interrogation sur le statut ontologique et épistémologique du corps jusqu'à ses réflexions sur la singularité de la danse. À travers le choix de ses textes, le fondateur du département Danse à l'université de Paris VIII invite à voir dans cet art la vérité de notre corps, celle d'une corporéité temporalisée. Le désir de danser est le « symptôme de notre précarité, c'est-à-dire de la temporalité de la condition humaine de corps énonciateur, en d'autres termes, d'une corporéité dont l'être n'est que le produit d'une simulation permanente ». Reprenant dans un premier temps ses analyses de *L'Expressivité du Corps*, l'auteur abandonne le concept de corps au profit de celui de corporéité, réseau plastique instable de forces sensorielles, motrices et pulsionnelles. Dès lors, la sensation n'est plus réduite à une simple information. Trois chiasmes la caractérisent : la production d'un simulacre de la perception, le jeu de correspondances entre les sens, l'articulation essentielle de l'acte de sentir et de l'acte d'énoncer. La danse n'est donc plus seulement définie, à la suite de Valéry, par les incessantes métamorphoses du corps et son défi à la gravitation, mais également par une pulsion auto-affective, le danseur créant un double fictif de sa corporéité.

Ce regard neuf permet à Michel Bernard d'embrasser concrètement les différents aspects de la création chorégraphique actuelle : F.M. Alexander, Mary Wigman, le butô. Autant de facettes de la danse contemporaine que l'auteur éclaire par sa théorie de la perception. Dans les chorégraphies de Dominique Dupuy, l'exploration passionnée des objets apparaît ainsi comme le fruit et le signe de l'étroite intrication entre l'appréhension sensorielle des choses et la production incessante de fictions et fantasmagories. Le propre de la danse est cette alchimie des sensations. Les rapports étroits qu'elle entretient avec l'image, le texte et surtout la musique ne lui ôtent pas une modalité de traitement proprement chorégraphique de ces sources. Leur étude donne lieu à de fécondes réflexions sur la pluralité des arts, leurs rencontres et leurs singularités. C'est naturellement aux relations entre danse et musicalité que Michel Bernard s'attache tout particulièrement, puisque dès 1910, les chorégraphes contemporains ont travaillé à se libérer de l'hégémonie de la musique. L'auteur voit dans la démarche actuelle de Trisha Brown le moyen de préserver à la fois la singularité de la danse et son lien privilégié avec la musicalité : « elle n'appréhende pas la musique comme une mélodie ou une configuration sonore avec ses connotations psychologiques, symboliques et affectives, mais comme un objet qui fait vibrer sa corporéité en même temps que toutes les autres sensations ». La musicalité n'est pas l'apanage de la musique mais la dynamique des différences sur fond de répétition. Ainsi n'est-elle autre que la temporalité elle-même pour Michel Bernard. L'« orchésalité » en est la résonance visible dans la corporéité du danseur. En ce sens, toute corporéité dansante résulte de la rencontre de ces deux éléments, musicalité et orchésalité, opérant ainsi « le tissage et le détissage de la temporalité ». Dès lors, les relations conflictuelles entre danse et musique n'ont plus lieu d'être. Il ne s'agit plus de danser *sur* de la musique, mais d'aller à la rencontre d'une *autre* musicalité. Ces concepts permettent de penser le parcours paradoxal de Trisha Brown : « La musique et moi, on s'est disputé pendant des années. Je pense que la danse peut exister comme forme artistique intégrale sans décor et sans musique. » « La musique, déclare-t-elle plus tard, est probablement plus centrale à ma danse qu'elle ne l'a jamais été auparavant. »

Or c'est aussi un enjeu majeur de l'ouvrage de Michel Bernard lui-même que de défendre la place de la danse dans le système éducatif français face à la musique et aux arts plastiques. L'auteur rappelle qu'à l'heure actuelle, la danse ne s'est vu attribuer qu'une délégation au ministère de la culture, sous la stricte tutelle institutionnelle de la musique. En

effet, l'aspect pulsionnel et arbitraire de la danse semble mettre en danger la rationalité et les valeurs véhiculées par notre système éducatif. Mais c'est précisément la tâche de cet art que de restituer « à l'imaginaire et à la sensorialité (...) le rôle moteur essentiel et primordial qui est et qui doit être le sien dans le processus éducatif. » La philosophie de la danse n'est donc pas une simple conséquence *de facto* d'une réflexion sur le corps, mais le moyen privilégié de parvenir à sa véritable compréhension et à celle de notre existence.